

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4663>

Réhabilitation de l'ancien chef des Services de renseignement

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : lundi 4 juin 2007

Spyworld Actu

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a classé la procédure contre Peter Regli dans le cadre de l'affaire des relations entre les renseignements suisses et le régime de l'apartheid.

L'ancien chef du Service de renseignement est ainsi définitivement blanchi de tout soupçon concernant cette affaire, indique le ministère suisse de la Défense.

A mi-mars dernier déjà, le MPC avait suspendu la procédure pénale contre inconnu pour suppression de documents concernant les relations des services secrets avec le régime de l'apartheid en Afrique du Sud.

Cette procédure pénale avait été introduite en 2003 à la suite de l'enquête administrative ordonnée dans le cadre de l'affaire du Service de renseignement et de ses relations avec le régime sud-africain au temps de l'apartheid.

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) constate lundi que le divisionnaire (général de division) à la retraite Peter Regli est par conséquent réhabilité. Il est « définitivement libéré des soupçons qui avaient été élevés contre lui », a-t-il indiqué dans un communiqué.

Le DDPS prend connaissance avec satisfaction que les reproches formulés à l'encontre de Peter Regli ont pu être réfutés. A cette occasion, le DDPS remercie le divisionnaire à la retraite pour le grand engagement et la compétence dont il a fait preuve dans le domaine du renseignement.

Fin d'une longue enquête

Une autre procédure pénale pour espionnage illicite et infraction à l'ancienne ordonnance sur les armes atomiques, biologiques et chimiques (ABC) avait déjà été close en mai 2006 au terme du délai de prescription.

La conclusion de ces deux procédures met un point final à différentes enquêtes qui ont duré plusieurs années. En 1999 déjà, le MPC avait ouvert une enquête pénale pour espionnage politique et commerce illégal de matières stratégiques en faveur du régime sud-africain.

Les déclarations de Wouter Basson, ancien responsable du programme d'armement biochimique sud-africain, étaient à l'origine de toute l'affaire. Il avait déclaré avoir profité de l'aide logistique suisse pour conclure, en 1992, l'achat en Russie d'une demi-tonne de Mandrax, une drogue puissante qu'il avait l'intention d'utiliser pour tenir sous contrôle des manifestants noirs.

Des recherches tous azimuts

En fait, différents organes se sont jusqu'ici intéressés au rôle du renseignement helvétique en Afrique du Sud.

Le reproche de suppression de documents avait déjà été soulevé par le professeur Rainer Schweizer, chargé en novembre 2001 par le ministre de la Défense Samuel Schmid de mener une enquête administrative sur les relations entre les deux pays.

Dans un rapport publié à la fin 2002, il avait notamment reproché la « cécité » des services secrets suisse en matière de droits humains.

Mais surtout, la délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales - en charge de la surveillance des services secrets - s'était penchée à plusieurs reprises sur la question dès le début des années 1990.

En décembre 1999, elle avait déjà blanchi Peter Regli de l'accusation d'avoir participé à la création du programme sud-africain d'armes biochimiques.

Dans un rapport d'août 2003, la délégation lui avait cependant reproché une attitude peu critique et parfois même bienveillante à l'égard de l'apartheid. Elle lui reprochait également d'avoir développé une sorte de diplomatie secrète parallèle avec Pretoria.

Enfin, le Fonds national de la recherche scientifique (FNS) s'était également occupé du thème des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud.

Le gouvernement avait chargé en mai 2000 une équipe de 40 chercheurs de faire la lumière sur ces affaires sous la direction de l'historien Georg Kreis. Le gouvernement avait toutefois limité l'accès des chercheurs aux archives.

Décision « incompréhensible »

Auteur d'une étude du FNS consacrée aux relations entre les deux pays, Peter Hug juge que la décision du MPC est « incompréhensible ».

« Il existe des preuves accablantes que des documents illégaux ont été détruits, déclare-t-il à swissinfo. Peter Regli a même dit dans des interviews accordées à des journaux qu'il avait fait détruire des documents. »

Post-scriptum :

http://www.swissinfo.org/fre/a_la_u...